

AX9.26.4.77.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE LA COOPERATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET DE LA PLANIFICATION

DIVISION DU PERSONNEL

(7) DECRET N° 77/329 /ETRC/SG/DAAP/DP

du 30/6/77 portant mutation de Madame  
ALOY-OLLASSA Marie-Yvonne, Secrétaire  
d'Ambassade.

Le 2° Vice-Président du Comité Militaire  
du Parti,

PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
Ministre du Plan.

V I S A S :

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;  
Vu le décret n° 61/143/F1 du 27 Juin 1961 portant statut  
commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la  
République ;

Vu le décret n° 75/214 du 2<sup>ème</sup> 1975 fixant le régime de ré-  
munération applicable aux agents diplomatiques, consulaires et  
assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

Vu le décret n° 75/337 du 19 Juin 1975 fixant les attri-  
butions et portant réorganisation des structures du Ministère des  
Affaires Etrangères et de la Coopération ;

Vu le décret n° 76.48.ETRC.SG.DAAP/DP du 19 Février 1976  
portant nomination de Madame ALOY-OLLASSA Marie-Yvonne en qualité  
de Secrétaire d'Ambassade à ROME ;

Vu le décret n° 77/28/ETRC/SG/DAAP/DP du 11 Janvier 1977  
réorganisant les structures des Ambassades de la République Popu-  
laire du Congo ;

Vu l'Acte n° 005 du 19 Mars 1977 portant création du Comité  
Militaire du Parti, et fixant ses attributions ;

Vu l'Acte n° 001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisa-  
tion et la structuration du Comité Militaire du Parti ;

Vu le décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres :

D.G.T.

D.F.

- D E C I D E -

ARTICLE 1er.- Madame ALOY-OLLASSA Marie-Yvonne, Secrétaire d'Admi-  
nistration Contractuelle 2° échelon, Secrétaire d'Ambassade à ROME  
est mutée à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à PARIS.

C.F.

.../...

ARTICLE 2.- Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministre du Travail et de la Justice, le Ministre des Finances, sont chargés de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressée à PARIS, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

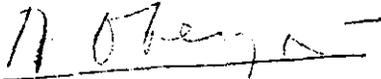
le 2<sup>o</sup> Vice-Président du Comité Militaire du Parti,

Brazzaville, le 30 Juin 1977

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

- Commandant Louis SYLVAIN-GOMA -

  
- Th. O B E N G A -

p. Le Ministre des Finances en mission  
Le Ministre de l'Intérieur

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux

Commandant François Xavier KATALI

  
- A. MOUISSOU-POUATI -

AMPLIATIONS :

PRÉSIDENCE ..... 2  
REL.EXT. .... 2  
CAB/PM ..... 2  
AFF.ETR.COOP. .... 3  
SGCM/BC ..... 2  
AMBACOBRAZZA ROME ..... 2

AMBACOBRAZZA PARIS ..... 2  
DET ..... 2  
DF ..... 2  
CF ..... 1  
INTERESSE ..... 1  
DOSSIER ..... 3  
JORPC ..... 1